

[CPF : en situation de handicap, quels sont vos droits à la formation ?](#) [1]

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à chaque personne de se former tout au long de sa vie active. Pourtant 3,15 %, c'est la part des personnes en situation handicap qui ont utilisé leur compte personnel de formation (CPF). Le montant du CPF peut s'élever à 800 euros par an pour les travailleurs handicapés ou les demandeurs d'emploi en situation de handicap. Les personnes handicapées le sous-utilisent encore largement.

[En savoir plus \(monparcourshandicap.gouv.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/cpf-en-situation-de-handicap-quels-sont-vos-droits-%C3%A0-la-formation>

[2] <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/cpf-en-situation-de-handicap-quels-sont-vos-droits-la-formation>